

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-019
Direction des infrastructures
Service du génie
Objet : Enfouissement des réseaux câblés de la rue de Courchevel <ul style="list-style-type: none">- Autorisation de présenter une demande au programme Embellir les voies publiques d'Hydro-Québec.- Autoriser Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et Telus à réaliser la phase d'avant-projet;- Engagement envers Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et Telus à défrayer les frais encourus advenant l'abandon du projet par la Ville;- Choix de l'option quant au partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils;- Financement afférent.
Date : le 10 février 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

PTI : RES-10340 Prolongement de la rue de Courchevel

Le secteur du Carrefour St-Romuald s'est grandement développé au cours des dernières années. Un premier tronçon de la rue de Courchevel a été construit en 2014. Le prolongement de cette rue jusqu'à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture permettra la consolidation du noyau central de ce carrefour. Il sera alors possible de poursuivre le développement de ce secteur qui est présentement en pleine expansion. De plus, le bouclage des réseaux d'égouts et aqueduc sera favorable pour le réseau de la Ville.

Toutefois, ces travaux de prolongement nécessiteront la réorganisation des réseaux câblés (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et Telus) sur une longueur de 200 mètres de la rue de Courchevel projetée dû à une emprise de rue trop restreinte.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

L'enfouissement est nécessaire dans cette portion de rue, puisque l'emprise de celle-ci est actuellement insuffisante pour intégrer un aménagement similaire, à celui du secteur du carrefour de St-Romuald. Une économie importante des coûts serait à envisager si les travaux d'enfouissement se réalisent en même temps que ceux de la voirie prévue en 2017. De plus la Ville sera éligible à l'aide financière d'Hydro-Québec de la part du programme « Embellir les voies publiques ».

Pour débiter les travaux d'enfouissement en 2017 et réduire les délais, il faut dès maintenant :

- adresser une demande d'aide financière au programme « Embellir les voies publiques »;
- demander à Hydro-Québec de réaliser les études d'avant-projet (plans et devis) d'enfouissement.

La Ville doit également s'engager à défrayer les coûts relatifs à la confection des plans et devis, estimés à 130 000 \$, taxes en sus, advenant que le projet ne se réalise pas. À cet effet, le comité exécutif doit autoriser le financement de cette dépense.

Finalement, il est nécessaire de faire le choix de l'option de gestion du projet d'enfouissement. Trois choix sont possibles soit :

Choix 1 : Hydro-Québec réalise les plans et devis et gère les travaux de construction.

Choix 2 : Hydro-Québec réalise les plans et devis et les travaux sont gérés par le requérant (Ville)

Choix 3 : Le requérant (Ville) réalise les plans et devis et les travaux.

En considérant que les travaux de réfection des infrastructures seront réalisés en même temps que ceux de l'enfouissement, il y a économie à réaliser en prenant en charge la gestion et la réalisation de ce type projet, le Service du génie recommande le choix 2.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Demande d'inscription au programme « Embellir les voies publiques » | février 2017 |
| ▪ Acceptation du projet par Hydro-Québec | mars 2017 |
| ▪ Réunion de démarrage (début plans et devis) | avril 2017 |
| ▪ Acceptation de l'étude d'avant-projet par la Ville, signature du protocole et financement | juin 2017 |
| ▪ Appel d'offres travaux | Août 2017 |

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
Estimation des honoraires pour les utilités publiques pour la préparation des plans et devis		130 000 \$		
Taxes nettes		6 483 \$		
Total taxes nettes incluses		136 483 \$		

Montant arrondi à financer 136 500 \$

Dépenses à réaliser en 2017 et qui seront financées à même le futur règlement d'emprunt spécifique.

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

136 500 \$, taxes nettes incluses

Excédent de fonctionnement accumulé non affecté

Commentaires

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté a présentement les disponibilités pour le montant de cette dépense. À être renfloué lors de l'adoption du règlement d'emprunt spécifique.

2017

2018

2019

Numéro du projet PTI : RES-10340 Montants

PTI 2017-2018-2019 - Adopté le 30 novembre 2016								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2017	Financement Ville Autre 2017	Subvention 2017	Autres sources 2017
		2017	2018	2019				
RES-10340	Prolongement de la rue Courchevelle phase II	1400	0	0	500	0	0	900

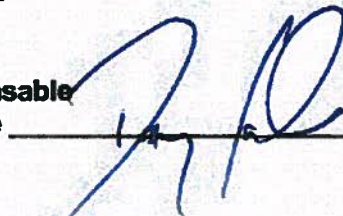
Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Programme d'enfouissement des réseaux câblés « Embellir les voies publiques » d'Hydro-Québec, environ 50 %

Signature du responsable
d'activité budgétaire



Date : 13/02/2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Jacques Dubé, Service du génie, INFRA	10/02/2017	Validation des coûts pour l'enfouissement des utilités publiques
René Vachon, conseiller en finances	12/02/2017	Validation volet financement


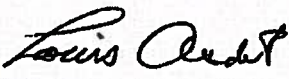

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif :

- D'autoriser le Service du génie à présenter une demande au programme d'aide d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet prolongement de la rue de Courchevel;
- D'autoriser Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et Telus de débiter la réalisation des avant-projets et des plans et devis du projet;
- De s'engager à défrayer les honoraires professionnels et les frais encourus lors de la réalisation des avant-projets et des plans et devis par Hydro-Québec, Bell, Vidéotron et Telus advenant l'abandon du projet;
- D'opter pour le choix 2 comme type de gestion, soit Hydro-Québec réalise les plans et devis et la Ville la réalisation des travaux.

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'enfouissement des réseaux câblés de la rue de Courchevel au montant maximal de 136 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à être adopté pour financer cette dépense.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Isabelle Gaudreault		Titre d'emploi : technicienne en génie civil
Recommandé par :		
		
Dany Lachance, ing. Coordonnateur	Louis Audet, ing. Chef de service	Sami Doucet, ing. Directeur
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2017 02 13

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
<hr/> <hr/>

Signature de la Direction générale : 	Date : 2017 02 13
---	--------------------------